



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 12 juin 2023

DELIBERATION N°2023/27

Extrait de la réunion du 12 juin 2023 à 14 h 30, organisée à l'ADHL à Nîmes

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 4 votants

Christian BASTID, Maryse GIANNACINNI, Christophe SERRE, Philippe RIBOT

Excusée : Denis BOUAD, Françoise LAURENT-PERRIGOT, Rémi NICOLAS, Julien PLANTIER,

Pour le Collège des membres associés : 4 votants

Laurence BARDUCA-FAUQUET, Marc LARROQUE, Vincent BOUGET, Sylvie NICOLLE

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 1 votant

Amal COUVREUR

Excusée : Carole SOLANA

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Christine MAZIERE, Inspecteur des Finances Publiques Nicolas SAUZET (Excusé).

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Magali MONTICELLI, Nicolas JEANNET, Jean Paul RIVIERE, Baya DJAHNIT, Sindy PARGUEL, Muriel MAZELLIER, Cécile JOURDAN

FERMETURE ADMINISTRATIVE

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,
- Vu** l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,
- Vu** les statuts de l'Agence, notamment les articles 8 et 19,
- Vu** la note de synthèse envoyée par courriel aux membres du conseil d'administration,
- Vu** les pièces du dossier,

DELIBERE

Article 1 :

Le mardi 15 août 2023 étant un jour férié, l'ADHL souhaite effectuer une fermeture administrative. A ce titre, un jour de RTT se déduit sur les compteurs de chaque agent.

Résultat du vote : 9 POUR VOTE A L'UNANIMITE

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,


Christian BASTID

Acte rendu exécutoire compl. le 15/06/2023

- la publication le : 15/06/2023

- l'affichage le : 15/06/2023

- la transmission au représentant de l'Etat le : 15/06/2023

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
15 JUIN 2023
Bureau du Courrier